

Double peine pour un excès de vitesse

Paris le 29 novembre 20XX

Mme D.A
119, rue des P.
Paris

A l'attention de
Officier du Ministère Public
Contestation Vitesse
CS 41101
35911 Rennes Cedex 9

concerne : avis de contravention n° 36 19 44 30 40

Madame ou Monsieur l'officier du ministère public

Je fais suite à l'avis de contravention survenue le 15 novembre et réglé par chèque (90 euros) selon les indications formulées sur l'avis.

Nous ne contestons pas ce dépassement de vitesse. Nous espérons votre **indulgence** et **l'absolution** compte tenu des circonstances.

En effet, journaliste de tourisme (cf. carte professionnelle jointe), je me rendais, ce jour là, à l'aéroport d'Orly dans le cadre d'un déplacement professionnel organisé par l'association des journalistes de tourisme à laquelle j'appartiens.

Les compagnies de vols *low-cost* ayant la détestable habitude de convoquer les voyageurs à des heures ultra-matinales dès potron-minet, j'ai eu une « panne de réveil » et pour être à l'heure au comptoir d'enregistrement, contraint mon mari à me conduire à l'aéroport, ce qu'il a fait de mauvaise grâce, mais après tout, les époux ne se doivent-ils pas assistance pour le meilleur et pour le pire ?

Je suis donc arrivée à temps, mais au prix de ce léger dépassement de vitesse de 7 km/h.

Mon mari est un conducteur sérieux, prudent et respectueux des instructions préconisées par le code de la route. S'il vous est possible de consulter son dossier, vous pourrez le vérifier. Ma responsabilité dans cet accroc étant pleine et entière, mon mari ne m'adresse plus la parole et me menace d'entamer une procédure de divorce. C'est la double peine !

J'espère que l'humour l'emportera et que vous aurez à coeur de sauver notre couple. Je vous en remercie à l'avance pour votre bienveillance et vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

D.A